

Dossier de candidature

PIEED 2016



ÉTUDIANTS
& DÉVELOPPEMENT

7^{ÈME} ÉDITION

ASSOS ÉTUDIANTES ?
LE PIEED : UN COUP DE MAIN
POUR AGIR ICI...



1er prix :
5 000 €

INFORMER
COMPRENDRE
AGIR

... EN SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

DOSSIER DE CANDIDATURE ET RÈGLEMENT DISPONIBLES
SUR WWW.ETUDIANTSETDEVELOPPEMENT.ORG

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 11 AVRIL 2016

INFOS : 01.55.86.74.41 - pieed@etudiantsetdeveloppement.org

Avec le soutien de :   et la participation de : 

Le PIEED, qu'est-ce que c'est ?

Le PIEED distingue des projets étudiants qui défendent les valeurs de la Solidarité Internationale par la mise en œuvre d'actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale, d'outils pédagogiques adaptés pour sensibiliser, alerter et fédérer un maximum de personnes autour des enjeux du "développement" et de la solidarité dans le monde.

Pour être soutenu par le PIEED, votre projet doit répondre à un des deux cas :

<u>Cas n°1</u>	<u>Cas n°2</u>
<p>Votre projet relève d'une démarche en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale mise en place à la suite d'une action de solidarité à l'international de votre association.</p> <p>⚠ Le projet en ECSI doit aller au-delà de la simple démarche de restitution et de communication de l'action de solidarité internationale.</p>	<p>Votre projet relève d'une démarche en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale qui ne découle pas directement d'une action menée au préalable à l'international, mais qui intègre une problématique liée à la solidarité internationale.</p>

E&D s'engage à suivre et accompagner l'association dans sa démarche et tout au long de la mise en œuvre du projet.

Quelles sont les dates à connaître ?

11 janvier 2016 : Lancement officiel

11 avril 2016 : Clôture des candidatures

Fin avril : Comité d'examen, annonce de 10 finalistes

20 mai 2016 : Jury et annonce des 5 lauréats

Le jury est composé de 7 à 8 professionnels de la solidarité internationale et de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale : chaque association présente et définit son projet à l'oral.

Quel est le montant des différents prix ?

1er prix : 5 000 €

2e prix : 3 500 €

3e prix : 2 500 €

4e/5e prix : 1 500 €

Quels sont les critères à remplir pour participer au PIEED ?

- **Public** : associations étudiantes (50% des personnes dans les instances décisionnaires sont étudiantes). L'adhésion au réseau Étudiants & Développement n'est pas obligatoire.
- Votre projet doit se dérouler en **France**
- Votre projet doit être spécifique (action et outils pédagogiques) et non pas être un projet associatif en général
- Votre projet doit être innovant et répondre à des objectifs pédagogiques de qualité
- Votre projet doit toucher le plus grand nombre et viser à transmettre le message au-delà du public cible grâce à la création d'outils pédagogiques appropriables par tous
- Votre projet doit être réaliste, réalisable et cohérent en termes de :
 - Moyens humains
 - Moyens financiers
 - Moyens techniques
 - Moyens logistiques

Le jury portera une attention particulière sur la **diversité des projets**, la **pertinence** et l'**originalité** de leurs actions et outils utilisés ou développés tant au niveau des thématiques qu'ils abordent, des publics visés, des objectifs etc.

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)

Cette présentation se base sur le référentiel et la charte d'EDUCASOL (Plate-forme française d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité internationale, www.educasol.org) dont sont membres Étudiants & Développement et Solidarité Laïque et dont France Volontaires est partenaire.

Votre projet étudiant doit s'inscrire dans une démarche d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI). L'ECSI **dépasse la simple démarche de sensibilisation** : elle vise à susciter des changements de comportements et propose des alternatives concrètes pour renforcer la solidarité entre les citoyens.

Anciennement désignée sous le terme d'« Éducation au développement et à la solidarité internationale » (EAD-SI), l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) représente l'ensemble des moyens et des outils mis en œuvre pour transmettre au public la nécessité d'une plus grande solidarité afin de provoquer un impact positif au niveau local comme à une échelle plus globale. Elle éveille l'esprit critique en présentant des alternatives et des propositions concrètes d'engagement et d'actions accessibles à tous.

L'ECSI a pour finalité le changement et s'articule autour de la formule : **s'informer - comprendre - agir**.

1. **S'informer** sur le lien entre « ici » et « là-bas », entre le local et le global.
2. **Comprendre** les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde, mener une démarche critique et amener à se (re)mettre en question pour changer ses représentations et prendre conscience de l'importance de la solidarité internationale comme facteur de changement social.

3. **Agir** par un changement de mentalité et de comportement dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde juste, solidaire et durable.

L'ECSI est **un processus éducatif** :

- Qui s'inscrit dans la durée.
- Qui s'appuie sur une démarche pédagogique participative et interactive.
- Qui part des représentations mentales des participants et favorise l'esprit critique.
- Qui vise des objectifs de savoir, savoir-faire et d'attitude.
- Qui s'appuie sur une pédagogie adaptée à la diversité des publics.
- Qui intègre des méthodes d'évaluation selon des critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience et de démultiplication.

C'est également **un acte politique** :

- Qui permet d'effectuer des choix et de les argumenter.
- Qui questionne le modèle de développement dominant actuel.
- Qui permet à chacun(e) de tenir une réflexion sur le modèle de société dans laquelle il (elle) vit, d'appréhender la portée de ses actions quotidiennes et de devenir citoyen(ne) acteur du changement social au niveau local, national et mondial.
- Qui permet de découvrir des modes de développement alternatifs.

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) vue par le PIEED :

L'éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale vue par les trois partenaires du PIEED :

Par action d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), E&D, France Volontaires et Solidarité Laïque entendent toute démarche éducative cohérente, réfléchie, menée auprès d'un **public défini et qui répond aux éléments précédemment cités**.

L'objectif est de favoriser une citoyenneté mondiale et solidaire, et de chercher à provoquer un impact positif au niveau local comme au niveau international.

Pour démultiplier cet impact, nous privilégierons l'effort destiné à transmettre le message au-delà du public cible grâce à la création d'outils pédagogiques appropriables par tous.

Nous croyons fermement que la **multiplication d'initiatives individuelles** peut changer efficacement les choses si elles sont mises en commun et partagées.

Notre conviction est que l'ECSI représente un levier formidable pour rendre les **citoyens moteurs de changement** et susciter en chacun **l'envie de s'engager** pour influencer positivement sur les situations de déséquilibre ici et là-bas.

Pour avoir des exemples concrets d'ECSI, rendez-vous sur le blog du PIEED, qui regroupe les initiatives des anciens lauréats : <http://pieed.wordpress.com>

Un guide pratique pour monter vos projets d'ECSI est également téléchargeable gratuitement [ici](#)

Mode d'emploi :

L'équipe d'Étudiants et Développement est là pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier de candidature. Pour répondre à vos questions, vous pouvez contacter :

William et Marine au 01 55 86 74 41 ou par mail : pieed@etudiantsetdeveloppement.org

- ✓ Nous vous recommandons **vivement** de consulter le **blog du PIEED** qui contient quelques outils pour vous aider à candidater : pieed.wordpress.com, ainsi que le **guide pratique** : "[C'ECSI le changement, regards de jeunes sur l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale](#)" téléchargeable gratuitement sur le site d'Étudiants et Développement.
- ✓ Le dossier est à renvoyer par e-mail **avant le lundi 11 avril 2016** minuit à pieed@etudiantsetdeveloppement.org ou par courrier à Etudiants et Développement, 27 rue Léon Loiseau, 93 100 MONTREUIL (cachet de la poste faisant foi).
- ✓ Remplir le dossier en ligne (en format PDF) ou à la main des pages 6 à 14. N'oubliez pas de **joindre les documents suivants** en annexe :
 - Budget prévisionnel spécifique pour le projet d'ECSI
 - Statuts officiels signés de l'association
 - PV de l'AG qui a défini pour l'année 2016 les membres du bureau
 - Carte étudiante (recto/verso) d'au moins la moitié des membres du bureau
- ✓ Votre dossier sera examiné par un jury composé de professionnels de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale dont les membres des partenaires organisateurs (Étudiants et Développement, Solidarité Laique et France Volontaires)..
- ✓ Le jury et la remise des prix auront lieu **le vendredi 20 mai 2016**.
- ✓ Tous les candidats s'engagent à respecter le règlement du prix ainsi que les valeurs établies dans la charte d'Étudiants et Développement et les chartes des partenaires, en annexe 1 de ce dossier de candidature.

Attention : Pour valider votre candidature, nous vous enverrons un mail d'accusé de réception, si vous ne le recevez pas, contactez-nous au 01.55.86.74.41

Dossier de candidature

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom complet de l'association :

Date de parution au journal officiel :

L'association est-elle **rattachée à un Établissement d'Enseignement Supérieur** ? Si oui, lequel ?

Par quel biais avez-vous connu ou entendu parler du PIEED (la soirée Remue Ménage et la remise du PIEED, une association, les relais régionaux E&D, l'affichage à la Maison des Initiatives Étudiantes ou dans votre université, Solidarité Laïque, France Volontaires...) ?

Représentant légal :

Adresse mail :

Téléphone :

Personne référente (si différent) :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse du siège social (en France obligatoirement) :

Site Internet :

Titre du projet

Résumé du projet (5 lignes maximum)

PRESENTATION DU PROJET D'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ ET A LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI)

1. Cadre et origine de l'action

Répondre aux questions liées au cas n°1 **ou** au cas n°2, puis passer à la question 1b)

a) Votre projet

Cas n°1 : Votre projet en ECSI est mis en place à la suite d'une action de solidarité à l'international. Attention votre projet en ECSI doit dépasser la simple démarche de restitution et de communication de celle-ci et doit se dérouler majoritairement en France.

Décrivez succinctement votre projet de solidarité internationale : objectifs, activités, résultats et impacts espérés (15 lignes maximum)

Pourquoi et comment envisagez-vous le passage d'une action de solidarité à l'international à une démarche d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) en France ?

Cas n°2 : Votre projet en ECSI ne découle pas directement d'une action menée au préalable à l'international, mais intègre une problématique liée à la solidarité internationale et ses valeurs (coopération, inclusion, solidarité, égalité...)

Expliquez la **démarche de votre action** (naissance du projet, intérêt pour le sujet)

Comment intégrez-vous dans votre projet d'ECSI **les problématiques liées à la solidarité internationale** ?

b) Les **partenaires de votre projet** en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)

- Quels sont les **partenaires** (financiers et techniques) de votre association sur ce projet ?
Comment avez-vous construit et entretenu ces partenariats ? Quelle est leur implication et leur rôle sur ce projet ?

- **en France** ? (pas de limite)

- à l'international ? (pas de limite)

2. Description de votre projet en ECSI

a) Quels sont les **objectifs** des actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) que vous souhaitez mener ?

b) Quels sont les **principaux messages** de vos actions d'ECSI ?

c) Quel(s) est/sont le/les **public(s) cible(s)** de vos actions d'ECSI ? Comment l'/les avez-vous défini/s ?

d) En supposant que vous êtes l'association lauréate, comment comptez-vous utiliser le financement de 5 000€ du PIEED pour vos actions d'ECSI à venir ?

e) Dans le tableau ci-dessous, **synthétiser** les actions en ECSI que vous souhaitez mettre en place. Pour chaque action, merci de donner **une description précise** des activités envisagées, des lieux et des publics visés, ainsi que du calendrier.

Action	Public	Outils	Date	Lieu	Résultats attendus
<i>Quoi ?</i>	<i>Qui ?</i>	<i>Comment ?</i>	<i>Quand ?</i>	<i>Où ?</i>	<i>Pourquoi ?</i>

3. Évaluation de vos actions d'ECSI

Pour en savoir plus et vous aider dans cette démarche, nous vous invitons à consulter le guide « EADSI : comment autoévaluer ses actions ? », réalisé par le collectif F3E et la plateforme Educasol, téléchargeable [ici](#).

- a) Que prévoyez-vous d'évaluer dans votre projet d'ECSI et comment ? (Démarche, outils, actions, mobilisation des partenaires et du public, compréhension des messages, etc...) Comment comptez-vous utiliser les résultats de votre évaluation ?

- b) De quelle manière envisagez-vous la diffusion et l'appropriation de vos outils par d'autres acteurs et en quoi les partenaires du PIEED pourront-ils vous appuyer dans cette démarche ?

4. Budget prévisionnel du projet

*Attention, il s'agit du **budget pour le projet** en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) et non le budget global de votre projet ! A joindre en annexe. Pour vous aider dans cette démarche, vous trouverez une fiche méthodologique en annexe n°2.*

Annexe 1 : Chartes des partenaires

CHARTRE D'ÉTUDIANTS ET DÉVELOPPEMENT

Pour nous définir, nous rassembler et nous positionner

▪ **L'engagement collectif comme élément fédérateur**

Nous sommes des jeunes engagés dans des associations et forts de notre diversité, nous croyons en l'intelligence collective.

Les dynamiques d'échange et de coopération, le respect de nos valeurs et de nos différences, définissent notre démarche de citoyenneté active et nous unissent.

Conscients d'une responsabilité collective face aux inégalités, nos actions, même modestes, nous permettent de tisser des liens et d'être force de propositions pour créer de nouvelles solidarités.

Agir sur la vie de la cité et interroger nos visions du monde, sont notre contribution à la construction d'une citoyenneté internationale.

▪ **La solidarité internationale comme objectif**

La solidarité internationale est une façon de penser, d'être et d'agir ensemble, à toutes les échelles. La rencontre interculturelle et l'intelligence de l'autre font la richesse et la force de nos projets.

Ouverture, diversité d'origines, d'actions et de thématiques nourrissent notre regard critique.

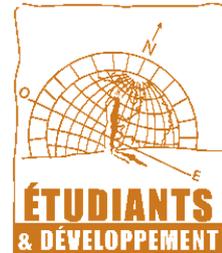
Questionnant le modèle de développement dominant, nous affirmons l'urgence d'en changer et nous nous positionnons comme des bâtisseurs d'alternatives, basées sur un meilleur partage des richesses et l'accès universel aux droits humains

Nous défendons une solidarité internationale fondée sur la réciprocité des échanges, la participation de tous ainsi que sur la co-construction de partenariats durables, transparents, respectueux des compétences et des attentes de chaque partie.

▪ **L'éducation populaire comme philosophie**

Agir et informer, construire et éduquer sont indissociables. La démarche participative de l'éducation populaire nous permet de révéler et de renforcer la capacité de chacun à comprendre et agir. Elle s'appuie sur l'initiative citoyenne et l'implication de tous dans la conduite des projets, et porte une attention particulière à la cohérence entre valeurs et pratiques.

Cette philosophie s'incarne dans la primauté de la démarche sur le résultat, dans l'accompagnement, le droit à l'erreur et l'apprentissage entre pairs. Nous sommes convaincus que cette pédagogie par l'expérimentation favorise l'innovation et le changement.



▪ **Le réseau comme principe d'organisation**

L'organisation horizontale en réseau provoque les échanges et la mutualisation de pratiques, les partenariats et la confrontation d'idées. Réseau par et pour les jeunes, E&D est riche de l'indépendance, de l'autonomie et de la vitalité de nos associations.

Acteur à part entière dans le champ de la solidarité internationale, il est un incubateur et un moteur pour nos associations qu'il informe, accompagne et valorise.

Centre de ressources et vivier de compétences, le réseau est un « porte-voix ». Il interpelle nos pratiques et celles des acteurs de notre champ. En France comme à l'international, l'ouverture à d'autres réseaux renforce notre dynamisme et stimule nos réflexions.

CHARTRE DE SOLIDARITÉ LAÏQUE (extrait)



L'Union dite « Comité national de Solidarité Laïque » regroupe des organisations laïques qui agissent pour :

- Lutter contre toutes formes d'exclusions, d'injustices et de discriminations qui peuvent toucher à la fois l'Homme et les Sociétés en France et dans le monde,
- La mise en œuvre, à tous les niveaux, de politiques de justice sociale, de redistribution équitable des richesses, de solidarité,
- La mise en œuvre, à tous les niveaux, de politiques de coopération et de développement privilégiant le développement durable, la lutte pour la réduction des inégalités et la mise en place d'un partenariat équilibré entre les différentes familles d'acteurs,
- La mise en œuvre d'une éducation qui favorise la compréhension humaine, l'esprit associatif, mutualiste, syndicaliste et coopératif, une conscience civique mondiale.

Elle a pour objet, en France et dans le monde :

- De venir en aide aux personnes ainsi qu'aux groupes humains victimes de catastrophes ou de conflits,
- De mener des actions en direction des victimes de la misère, de la maladie, du racisme et de toutes formes d'exclusions en intervenant avec la volonté que ces personnes soient en mesure de prendre leur destin en main,
- De mettre en œuvre des actions de solidarité et de coopération au développement,
- De concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation au développement et à la solidarité,
- D'affirmer le rôle fédérateur de la laïcité dans le monde d'aujourd'hui.

Pour agir, l'Union utilise tous les moyens humains et matériels nécessaires à sa mission, notamment :

- Les aides matérielles, morales et techniques,
- L'information, par tous les moyens d'expression des membres et en propre,
- La formation, par tous les moyens appropriés,
- L'organisation de campagnes de solidarité,
- Les concertations et les liaisons favorisant la réalisation des objectifs.

Elle agit, soit directement, soit en conjuguant les efforts des organisations membres

L'Union est l'acteur humanitaire des organisations laïques. Elle s'appuie sur les organisations qui la constituent et sur ses Délégations départementales.

CHARTRE DE FRANCE VOLONTAIRES



Chartre commune aux volontariats internationaux d'échange et de solidarité (V.I.E.S.)

Cette chartre a pour objet d'énoncer les valeurs communes aux différents types de volontariats internationaux de solidarité. Elle entend également préciser les principaux engagements à tenir par les associations d'envoi et les volontaires partant à l'étranger pour une durée limitée de quelques semaines à plusieurs années.

Les trois types de volontariat international émanant des associations visés par cette chartre sont:

- **Le volontariat d'initiation et d'échange** concerne majoritairement les jeunes et toute personne vivant ses premières expériences de découverte des réalités internationales, par des séjours d'étude, des chantiers, etc.
- **Le volontariat d'échange et de compétences**, réalisé par ceux qui, en activité ou à la retraite, souhaitent enrichir leur expérience et apporter un savoir-faire professionnel, sans aucun but lucratif, auprès de ceux avec qui ils échangent.
- **Le volontariat de solidarité internationale**, mis en œuvre dans le cadre de la loi du 23 février 2005, donnant lieu à un contrat passé entre l'association d'envoi et chaque volontaire, spécifiant les missions et les conditions dans lesquelles il est envoyé.

Ces volontariats concernés présentent à la fois une grande diversité d'objectifs, de modalités de mise en œuvre, de profil et de statut des volontaires. Cependant, des valeurs essentielles sont partagées par toutes les organisations qui adhèrent à cette charte, ainsi que par leurs volontaires. Leur application se traduit ainsi :

- *prendre en compte la réalité d'autres populations dans le respect de leurs droits collectifs et individuels, de leur(s) culture(s), de leurs croyances, de leurs besoins, et de leur égale dignité humaine ;*
- *inscrire les échanges et les actions de solidarité et de participation à des projets de développement ou humanitaires dans un souci de réciprocité, de partenariat, de prise en considération des acteurs les plus défavorisés, afin de contribuer au renforcement des solidarités locales et globales ;*
- *valoriser l'engagement libre et responsable des volontaires en leur donnant l'occasion de mettre à disposition leurs compétences pour des actions d'intérêt général non rémunérées, de développer leur ouverture d'esprit, ainsi que leur participation à la vie citoyenne dans leur pays d'origine, en intégrant l'expérience qu'ils ont acquise des réalités internationales.*

La mise en œuvre de ces principes d'action suppose que les partenaires impliqués tiennent les engagements suivants :

1) **de la part des organismes d'envoi** : toutes les formes de volontariat exigent une préoccupation spécifique de la relation avec les partenaires étrangers qui les recevront. Une attention particulière sera donnée à l'information et à la formation des futurs volontaires et aux conditions de réalisation de leur mission. Un accompagnement approprié et une couverture sociale sécurisante seront assurés. Enfin, la liaison avec une nouvelle étape de la vie personnelle, citoyenne et/ou professionnelle sera facilitée.

2) **de la part des futurs volontaires** : leur engagement avec une association suppose au préalable qu'ils adhèrent à ses valeurs et aux objectifs de la mission qui leur a été proposée. Ils participent aux activités prévues pour les y préparer. Ils s'impliquent dans la vie de l'association tant dans le pays de départ que dans la relation avec les partenaires du pays d'accueil.

Ces dispositions communes à tous les volontariats désignés ci-dessus ont pour but d'améliorer la relation de coopération, de la sécuriser en fonction des risques encourus, d'accroître l'efficacité des séjours et leurs effets positifs dans la durée. Elles seront spécifiées pour chaque dispositif existant ou à créer, en lien avec les pouvoirs publics chargés du soutien à ce secteur de coopération.

1^{er} octobre 2009

Annexe 2 : Aide à la réalisation d'un budget équilibré

Le budget prévisionnel sert à anticiper et gérer les recettes (Produits) et les dépenses (Charges) liées à votre action. Il doit refléter le contenu de votre projet de façon réaliste.

Merci de remplir votre budget prévisionnel **avec la trame fournie** sous format .xls et l'envoyer, après validation par le trésorier ou le Président de votre structure, avec le dossier de candidature par e-mail.

Points d'attention :

- 1) Merci de donner le **détail** des charges et produits, et d'être notamment très précis en ce qui concerne les actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale. Votre budget doit obligatoirement être **équilibré** entre les charges et les produits (avec et sans les consolidations/ valorisations).
- 2) N'oubliez pas de comptabiliser vos « **frais de gestion** » sur le budget global. Les « frais de gestion » correspondent à la part des frais de fonctionnement de votre structure en plus des frais directs liés aux activités (par ex. : part de loyers, électricité, assurances...). Vous pouvez les comptabiliser jusqu'à hauteur de 10% de votre budget.
- 3) N'oubliez pas de faire apparaître la valorisation du bénévolat et la consolidation. Afin de pouvoir valoriser votre travail en région auprès des bailleurs de fonds de la coordination nationale (d'où émane l'enveloppe « Coup de pouce ») et de vos propres partenaires :
 - La **valorisation du bénévolat** correspond à la valeur de toute aide bénévole effectuée pour la réalisation d'une action (remboursement de frais non compris).
Ex. : si vos bénévoles donnent ensemble l'équivalent de 100 heures de leur temps, inscrivez la somme de 900€ (100h x 9€ de l'heure - coût horaire avec charges du SMIC) dans cette rubrique dans les Charges et les Produits.
 - La **consolidation** correspond à la valeur de toute aide ou tout service, donné gratuitement par un de vos partenaires, mais qui a un coût pour celui-ci.
Ex. : si un partenaire vous offre un service (impression gratuite de tracts, prêt d'une salle, mise à disposition de personnel salarié...) qui vous aurait coûté 500€ s'il vous l'avait facturé, inscrivez « 500€ » dans cette rubrique dans les Charges et les Produits.

La valorisation et la consolidation apparaissent, après le budget en frais réels, toujours au même montant à la fois dans les Charges et dans les Produits. Lorsqu'une somme est consolidée, merci de nous préciser quel service a été rendu et par quel partenaire.

PRIX DES INITIATIVES ÉTUDIANTES
 POUR L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE- PIEED
 7ÈME ÉDITION - 2016

Vous trouverez ci-dessous une présentation commune d'un budget équilibré.

Produits	Montant	Charges	Montant
Produit 1 Produit 2 . .	en €	Charge A Charge B . .	en €
Frais Réels		Frais Réels	
Valorisation Consolidation		Valorisation Consolidation	
TOTAL	X €	TOTAL	X €

!/\ SI VOUS POSTULEZ, VOUS RECEVREZ UN EMAIL CONFIRMANT LA RECEPTION DE VOTRE DOSSIER. SI VOUS NE L'AVEZ PAS REÇU, CONTACTEZ NOUS AU 01.55.86.74.41 !/